

## ARRÊTÉ N°2026-096

**OBJET : Autorisation de pêcher autour de l'étang  
Samedi 7 mars 2026**

Le Maire de la Commune de Saint Aubin du Cormier,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,  
Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

### ARRETE

Article 1 : Suite à l'arrêté 2024-81 du 2 septembre 2024, interdisant provisoirement la pêche pour des raisons de pollution, des analyses permettent à ce jour, d'accorder à nouveau l'activité de la pêche autour de l'étang et ce depuis le samedi 7 mars 2026 .

Article 2 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, la Direction des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 19 mai 2026

  
Le Maire  
  
Jérôme BÉGASSE